

**ARRETE N° DDETSPP-PIPPV-CMD-22-09/06 PORTANT DESIGNATION DES MEDECINS MEMBRES
DU CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu l'article L821-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 modifiée, relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°92-620 du 07 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n°92-621 du 07 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-DD28-PPSMS-MA-0032 du 26 juillet 2022 portant désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département d'Eure-et-Loir pour la période du 01/10/2022 au 30/09/2025 ;

Vu la campagne de recensement lancée le 08 Août 2022 par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 mars 2021, nommant M.Vincent LEPREVOST, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir au 1^{er} avril ;

Vu l'arrêté préfectoral n°8G-2022 du 29 Août 2022 portant délégation de signature au profit de M.Vincent LEPREVOST, Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'Arrêté préfectoral N° DDCSPP-PIPPV-19-09-06 du 19/09/2019 portant désignation des médecins membres du comité médical départemental et de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la commission départementale de réforme des sapeur-pompiers volontaires est abrogé, ainsi que l'Arrêté préfectoral N°DDETSPP-PIPPV-CMD-22-06/01 du 14 juin 2022, portant désignation des médecins membres du conseil médical départemental de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers volontaires.

Sont désignés membres du Conseil médical départemental – formation restreinte des agents de la Fonction Publique Territoriale du 01/10/2022 au 30/09/2025 :

Conseil médical - formation restreinte-FPT

Titulaires :

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles
- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul

Suppléants :

- ↳ M. le docteur CRESCENT NASCIMENTO Corentin-Damase
- ↳ M. le docteur HELARY Philippe
- ↳ Mme le docteur BELGHIT-MAAHLEM Djamila
- ↳ Mme. le docteur SAVATIER Rim

ARTICLE 2 : Sont désignés membres du Conseil médical départemental – formation plénière des agents de la Fonction Publique Territoriale, du 01/10/2022 au 30/09/2025 :

Conseil médical - formation plénière - FPT

Titulaires :

- ↳ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève
- ↳ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul
- ↳ M. le docteur DORIO Djimamnodji

Suppléant :

- ↳ M. le docteur DIDOUT Charles
- ↳ M. le docteur CRESCENT NASCIMENTO Corentin-Damase
- ↳ Mme le docteur BELGHIT-MAAHLEM Djamila

ARTICLE 3 : Sont désignés membres du Conseil médical – formation plénière des Services d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir pour les sapeurs-pompiers volontaires du 01/10/2022 au 30/09/2025 :

Conseil médical – formation plénière - SPV

Titulaires :

- ↳ M. le lieutenant – Colonel **POUBEL David**
- ↳ Mme le docteur **COMBECAVE-VIAUD Geneviève**
- ↳ M. le docteur **DEHEUVELS Jean-Paul**

Suppléants :

- ↳ M. le docteur **DIDOUT Charles**
- ↳ M. le docteur **CRESCENT NASCIMENTO Corentin-Damase**
- ↳ Mme le docteur **BELGHIT-MAAHLEM Djamila**

ARTICLE 4 : Est désigné Président du Conseil Médical des agents de la Fonction Publique Territoriale et des Services d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir pour les sapeurs-pompiers volontaires

- ↳ Mme le docteur **COMBECAVE-VIAUD Geneviève**

ARTICLE 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins concernés, au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, qui exerce le secrétariat des instances précitées, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres, le

15 SEP. 2022



Préfet d'Eure-et-Loir et par délégation

Le Directeur Départemental
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations

Vincent LEPREVOST